

18. Élaboration du rapport d'actualisation

Afin de présenter le travail réalisé par le comité d'actualisation et le comité de programme et de faire appliquer les changements proposés à la programmation, le comité d'actualisation doit élaborer un rapport complet du travail réalisé. Ce rapport d'actualisation vient non seulement présenter l'analyse réalisée de la programmation actuelle, les constats faits par le comité d'actualisation, les recommandations proposées pour éliminer les faiblesses identifiées, mais vient, par surcroît, présenter toutes les implications des changements à apporter.

Ainsi, le rapport d'actualisation doit nécessairement comprendre :

- **Liste des membres du comité de programme et du comité d'actualisation**
- **Contexte de l'actualisation**
 - Présente l'historique du programme, l'analyse réalisée par le comité d'actualisation et les constats auxquels il est arrivé.
- **Orientations du programme**
- **Profil de sortie**
- **Argumentation des modifications**
 - Section qui présente chacune des modifications proposées et leurs justifications
- **Tableau comparatif de la formation**
 - Tableau présentant la place qu'occupe la formation spécifique et générale à chacune des sessions avant et après l'actualisation.
- **Liste des compétences de la formation spécifique**
- **Logigramme de compétences avant l'actualisation**
- **Logigramme de compétences après actualisation**
- **Logigramme de cours avant l'actualisation**

- **Logigramme de cours après l'actualisation**
- **Grille de programmation avant actualisation**
- **Grille de programmation après actualisation**
- **Liste des préalables après actualisation**
- **Tableau des équivalences**
- **Tableau d'association cours-compétences après l'actualisation**

Bien entendu, avant de remettre copie de ce document à la Direction des études, il convient qu'il fasse l'objet d'une proposition par le comité de programme. Cette étape vient ni plus ni moins mettre un terme aux mandats du comité d'actualisation. Les étapes qui suivent pourront être réalisées par le comité de programme ou les départements concernés.

Nous tenons enfin à rappeler que dans le cadre d'une actualisation locale de programme, les modifications proposées par le comité d'actualisation doivent suivre un parcours de plusieurs étapes. En fait, une fois, les recommandations élaborées par le comité d'actualisation, elles doivent être étudiées et adoptées par :

1. Les départements
2. Le comité de programme
3. Le comité de gestion de la Direction des études
4. La Commission des études
5. Le Conseil d'administration.